

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
MRC DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de **Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial** à chacun et tenue **LUNDI, le 04 décembre 2023**, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à **vingt-heures**.

À laquelle sont présents :

Messieurs
Frédéric Jean, Maire
Jean-Yves Gosselin
Jean-Guy St-Pierre

Mesdames
Chantal Blanchette
Sandra Proulx
Melyssa Talbot Blais
Absente : Isabelle Furlotte

Tous formant le quorum sous la présidence de monsieur Frédéric Jean, Maire

Monsieur Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier est également présent.

La séance débute par une période de recueillement.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

R-195-2023

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
D'ouvrir cette séance régulière du Conseil, Il est 20h00.

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture est faite de l'ordre du jour suivant :

- 1 **Ouverture de la séance régulière**
- 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3 **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le lundi 6 novembre 2023**
- 4 **Adoption des comptes à payer**
- 5 **Administration**
 - 5.1 Rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022
 - 5.2 Proposition budgétaire de la RIGMRIM pour l'année 2024
 - 5.3 Soumission pour le réaménagement des bureaux municipaux
 - 5.4 Politique familiale municipale – plan d'action 2024-2026
 - 5.5 Nomination du conseiller(e) municipal(e) siégeant au conseil des Maires à la MRC
 - 5.6 Nomination du remplaçant(e) du conseiller(e) municipal(e) siégeant au conseil des Maires à la MRC
 - 5.7 Dépôt du budget équilibré 2024

- 5.8 Adoption du calendrier des séances du conseil 2024
- 5.9 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes
- 5.10 Présents de Noel pour les employés
- 5.11 Avis de rappel pour arrérages de taxes envoyé avant le 30 novembre 2023
- 5.12 Fixation du taux d'intérêt pour arrérages de taxes pour l'année 2024
- 5.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 000-2024 intitulé : Règlement décrétant les taux des taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2024
- 5.14 Adoption des comptes à payer de décembre 2023
- 5.15 Ajustement des salaires des employés pour 2024
- 5.16 Nouveau contrat de travail et ajustement salarial pour Anne Guichard
- 5.17 Journal L'Oie Blanche – distribution
- 6 **Loisirs et sports**
Aucun point
- 7 **Travaux Publics**
7.1 Attestation de fin de travaux PAVL – Volet projets particuliers d'amélioration, dossier 00030496-1-18060(12) 2021-04-19-31
- 8 **Eau potable et eaux usées**
Aucun point
- 9 **Incendie – Sécurité publique et/ou civile**
9.1 Dépôt du rapport mensuel du service des incendies pour le mois de novembre 2023
- 10 **Urbanisme**
10.1 Demande d'appui pour la CPTAQ pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture (dossier J.N. Paré et fils inc. / Kelly-Ann Poirier et Steeve Poirier), chemin Saint-François Est.
10.2 Désignation d'un fonctionnaire désigné pour la réglementation d'urbanisme – inspecteur en bâtiment et adjoints
- 11 **Dossiers et projets en cours**
- 12 **Correspondance**
- 13 **Varia**
- 14 **Période de questions**
- 15 **Levée de la séance régulière**

R-196-2023

IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le varia ouvert.

3 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

Lecture du procès-verbal ayant été faite individuellement par les membres avant la séance,

R-197-2023

IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le lundi 6 novembre 2023 sans modification.

4 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

REVENUS DE NOVEMBRE 2023

Journal l'Écho, remboursement frais de poste	226,34
Permis	40,00
Fax	
Bar, 2, 9, 16, 23 novembre	808,00
Location salle	
Loyers	3450,00
Loyer CPE (Septembre)	2750,00
TOTAL :	7 274,34

COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2023

Hydro-Québec, Usine de filtration 5288,83 Éclairage public Clignotants..... 46,40 Climatisation Loisirs..... Maison Paroisse (nv) 333,72	
Bell Mobilité, cellulaires Loisirs et Garage	538,11
Vidéotron, Bureau 152,64 Garage 102,97 Usine de filtration 103,89 Surpresseur St-Pierre 36,11 Loisirs 175,11 Bibliothèque..... 104,98	675,70
Énergir, Garage 22,06 Maison Paroisse 40,65 Loisirs 319,76 Caserne..... 51,20	433,67
Telus, ascenseur	65,60
Visa, Google..... 102,96 Apple music 19,53 Maxi, Dollarama, Amazon etc, achat Halloween 634,42 Amazon, pincer pour amasser déchet 35,22	792,13
Ministre Revenu Québec, remise de novembre 2023	
Ministre Revenu Québec, remise p.a. novembre 2023	
Revenu Canada, remise de novembre 2023	
Retraite Québec, remise de novembre 2023	416,90
La Fabrique, loyer décembre 2023 Bibliothèque du Rocher	350,00
REMB. CELLULAIRES septembre 2023 Jean-Eudes Gaudet..... 25,00 Stéphane Chouinard..... 25,00 Maxime Blais..... 25,00 Réjean Pellerin 25,00 Jonathan Pelletier..... 25,00	125,00
Christian Collin, support technique logiciel Biblio.	200,00
Claude Théberge, location terrain stationnement	1400,00
MDM Publicité, vêtements employés	1899,01
L'Écho de St-François, publication	872,67

MRC de Montmagny, Tonnage septembre 2023 1977,71 Poisson fête pêche 2022 + crédit 686,50 Déposé à notre compte par erreur (pour St-Pierre)..... 1600,00	4264,21
Tetra Tech QI, Hon. prof. plans-devis 1re et 5 ^e rue Ouest 7783,23 Hon. prof. ch. Prairies et ch. St-François Ouest 3029,60	10812,83
Municipalité Saint-Vallier, entraide incendie	450,00
Les Concassés du Cap, Achat conteneur déchets (Loisirs) 3046,84 Collecte de novembre 2023 4635,23	7682,07
Les Entreprises JRMorin, 7,5 h à 200\$ pelle + transport 1925,83 Pavage manuel 11279,75 Pavage sentier piétonnier (immo.) 7225,31	20430,89
Municipalité Saint-Raphaël, entraide incendie	909,43
Vigneault Montmagny, salopettes, jackets	740,09
Jean-Guy St-Pierre, remb. factures embellissement	38,71
Rolande Gamache, remb. factures embellissement	61,52
Molson Canada, bière Loisirs	835,22
Service de Réparation JP, tubes, hoses etc.	353,00
Philiat Blais & Fils, 3 h à 125\$ pelle Hitachi 375,00 Location compresseur 200,00	661,11
Service d'Équipement GD, moteur hydraulique (Ford)	237,69
Emco, matériel aqueduc	793,12
Réal Huot, liquide antigel pour borne-fontaine	1523,42
Icetek, remplacement thermostat air clim. Loisirs	617,19
Abrasifs JMB, meule (Garage)	688,47
CDTEC Calibration, Étalonnage et certification usine filtration 684,10 Étalonnage et certification caserne incendie 143,72	827,82
René Samson, électricité Garage	1119,69
Bossé et Frère, joint souffleur et clé en longueur	178,07
Jean-Eudes Gaudet, remb. frais déplacement 352km + 2 repas	194,94
Wurth, nettoyeur de frein, rouleau serviettes (Garage)	586,27
MS2Contrôle, Divers travaux pour caméras 2095,13 Remonter batterie usine filtration 666,37	2761,50
Philippe Gosselin & Ass. 2013,8 litres à 1,5771 diesel	3651,56
Canadian Tire, bac à rangement Loisirs	229,90
Berthier-sur-Mer, entraide incendie	2754,96
Linde Canada, 2050m ³ à .5401 oxygène + supp. Carburant	1343,40
Unibéton, 108,07 tm à 28,95 sable et sel	3597,14
Aréo-Feu, inspection et test de pompe annuel	2973,07
Extincteurs Montmagny, test et vérification cylindre d'air	175,11
Régie L'Islet Montmagny, gestion CTL + transport	3816,36
Boulons & Écrous AM, boulons, etc.	127,30
Vigneault Montmagny, bottes de caoutchouc	195,45
Ville de Montmagny, examen pompier	142,29
Groupe Corriveau, inspection annuelle back flow	1017,53
Vigil Sécurité Opération, installation système accès gym Loisirs	2082,69
Les Entreprises JRMorin, niveler 3 ^e et 4 ^e rue Ouest	11764,57
BuroPro Citation, papier 11 x 17	43,67
Maxmar, tonte et déchiquetage feuilles	422,54
Fabrication Blais Métal, pièce Garage	24,37
Alphonse Lamonde inc., fuite d'eau plafond garderie Loisirs	1015,38

Réal Huot, matériel aqueduc		172,46
Comairco, matériel divers usine		3383,28
Les Concassés du Cap, conteneurs Garage		1290,45
Canadian Tire, pièces service incendie		39,07
Jacques Théberge, remb. facture service incendie		47,12
Félix Paré, remb. 41km à 0,43\$		17,63
Yan Beauregard Magicien, spectacle 5 à 7 bénévoles		1149,75
Vigneault Montmagny, bottes de travail (Félix)		221,88
REM,		
Moteur électrique usine filtration	428,98	
Sableuse Freightliner	227,56	656,54
Lapointe Auto Montmagny, pièces pick-up		448,80
Vigneault Montmagny,		
Botte de travail (Jonathan)	229,94	
Bottes de travail (Stéphane)	229,94	459,88
Marguerite Bouffard, entretien Loisirs		80,00
Florent Gendron, travaux à forfaits		525,00
MRC de Montmagny,		
Entente inspecteur inter. Sept-oct.	6649,12	
Tonnage octobre 2023	2023,30	8672,42
Pagenet, téléavertisseurs		57,20
Tremblay, Bois Mignault Lemay, hon. Prof. service 1re ligne		574,88
BuroPro Citation, contrat entretien photocopieur		247,16
Transport Guy Hamel, lames carbure double		13084,16
Javel Bois-Francis, chlore usine		1506,80
Philippe Gosselin & Ass., 2893,5 litres à 1,6291 diesel		5419,69
Les Concassés du Cap, conteneurs Garage		1101,02
MRC de Montmagny, rendez-vous de la ruralité		75,00
Les Enseignes Bromar, tableau (service incendie)		48,87
Tan-Ex, trophée 1 ^{re} ligne		111,47
REM, pièce camion Freightliner		58,43
Postes Canada, envoi journal et circulaires		291,66
Linde Canada, 1800m ³ à 0,5401 oxygène + location réservoir		1896,04
Emco, asphalte froide		521,12
Les Entreprises JRMorin, réparation d'asphalte (M. Corriveau)		574,88
Sinto, cétane, dégraisseur, graisse (Garage)		993,50
Bossé et Frère, crochet tracteur (Berthier)		864,13
St-François Pharma, eau déminéralisée		16,36
Alimentation St-François,		
Chèque cadeau Halloween	25,00	
Fourniture bar	4,98	29,98
Ultramar Arrêt Stop, essence		624,69
Pièces d'Autos GGM, pièces Garage		749,11
Philippe Gosselin & Ass., 741 litres à 1,5821 diesel		1347,90
René Samson, enlever fluorescents et installer plafonniers salle des Fêtes		939,12
Martin & Lévesque, pantalons, chemises, cravates serv. Incendie		1727,18
'Maheu & Maheu, service parasitaire		88,82
Info-Page, IPA service incendie		92,10
Jocelyne Noël, entretien bureau novembre		120,00
Extincteurs Montmagny, vérification des extincteurs		1078,75
Macpek, pièces équipements		1015,70
Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, franchise pour sinistre dégât d'eau (G. Morin)		2500,00
Novicom Technologies, location radios mobiles, base antenne		660,54
Agat Laboratoires, analyse eau potable et eau usée		2171,57

Avantis, matériel divers	
Comité d'embellissement	158,03
Usine d'eau potable	24,54
Log. 536 (R. Fiset).....	554,89
Maison Paroisse	691,70
Loisirs	1248,11
Garage.....	471,11
	3148,38
Fondation Cegep La Pocatière, contribution 2 ^e année de 5	1635,00
Claude Théberge, location stationnement	1400,00
TOTAL :	163 848,83

Je soussigné, Jean-Eudes Gaudet, directeur général et greffier trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la Municipalité possède dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

Après analyse et discussions;

R-198-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**
D'adopter les comptes à payer.

5 ADMINISTRATION

5.1 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2022

Annuellement, la Municipalité doit confirmer par résolution le bon déroulement des activités en cours d'année concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle. L'article 573.3.1.2 de la LCV et l'article 938.1.2 du CM prévoient que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an. La date de ce dépôt est à la discrétion de la municipalité.

Après analyse et discussion;

R-199-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De confirmer qu'aucune plainte ou anomalie n'a été détectée au cours de l'année 2022 concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

5.2 BUDGET PROPOSÉ PAR LA RIGMRIM POUR 2024

La Municipalité a reçu copie d'une proposition de budget 2024 pour les services de la Régie intermunicipale pour la gestion des matières résiduelles des MRC de L'Islet et Montmagny.

Après analyse et discussion;

R-200-2023

IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter la proposition budgétaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny (RIGMRIM) pour l'année 2024.

5.3 SOUMISSION POUR AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX

Des soumissions ont été demandées pour effectuer les travaux de réaménagement des bureaux municipaux.

Darem Construction	35 296.00\$ avant taxes
ABA Construction	29 995.00\$ avant taxes

Après analyse et discussion;

R-201-2023

IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le plus bas soumissionnaire soit ABA Construction au montant de 29 995.00\$ avant taxes.

5.4 POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – PLAN D'ACTION 2024-2026

CONSIDÉRANT QUE la famille est reconnue comme une des priorités importantes pour le développement de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre les objectifs d'attraction et de rétention des jeunes et des familles sur son territoire par la mise-en-œuvre d'initiatives et d'actions visant à améliorer la qualité de vie et le bien-être des familles;

CONSIDÉRANT QUE le comité de la politique familiale a entrepris une réflexion sur la situation des familles ainsi que leurs besoins. Les questionnaires et commentaires recueillis ont donc permis d'effectuer une révision complète de l'état de situation, mettant en lumière des constats ainsi que des actions à renouveler, à améliorer, à modifier et à développer en faveur des familles;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à cette réflexion, un plan d'action dans le cadre de la mise à jour de la politique familiale a été déposé;

Après analyse et discussion;

R-202-2023

IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter la politique familiale révisée de la MRC de Montmagny ainsi que le plan d'action municipal 2024-2026 proposé.

5.5 NOMINATION D'UN(E) CONSEILLER(E) MUNICIPAL(E) AVEC DROIT DE VOTE POUR

SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

Monsieur Frédéric Jean, Maire de Saint-François, étant devenu préfet de la MRC, la municipalité de Saint-François doit procéder à la nomination d'un(e) conseiller(e) élu(e) afin de permettre à la Municipalité d'exercer son droit de vote au sein du conseil des Maires de la MRC.

Après analyse et discussion,

R-203-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De nommer madame Chantal Blanchette, conseillère élue de Saint-François, représentante de la Municipalité avec droit de vote au sein du conseil des Maires de la MRC.

5.6 NOMINATION D'UN(E) CONSEILLER(E) MUNICIPAL SUPPLÉANT(E) AVEC DROIT DE VOTE POUR SIÉGER AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE MONTMAGNY

Au besoin, en cas d'absence de madame Chantal Blanchette comme représentante élue de la Municipalité de Saint-François au sein du conseil des Maires de la MRC, la Municipalité se doit nommer une personne afin de la remplacer.

Après analyse et discussion,

R-204-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De nommer monsieur Jean-Yves Gosselin, conseiller élu de Saint-François, afin de remplacer, au besoin, madame Chantal Blanchette, à titre de représentant élu de la Municipalité avec droit de vote au sein du conseil des Maires de la MRC.

5.7 DÉPÔT DU BUDGET ÉQUILIBRÉ 2024

Le budget municipal équilibré pour l'année 2024 est officiellement déposé au conseil municipal.

Après analyse et discussions;

R-205-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt du budget équilibré 2024.

5.8 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2024

Le calendrier pour les séances régulières du conseil pour l'année 2024 est présenté.

Janvier, 15	février, 5	mars, 4
Avril, 8	mai, 6	juin, 3

Juillet, 8 août, 5 septembre, 9
Octobre, 7 novembre, 4 décembre, 2

Après analyse et discussions;

R-206-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter le calendrier des séances régulières du Conseil municipal pour l'année 2024.

5.9 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

La municipalité de Saint-François se positionne annuellement sur la fermeture de son bureau municipal pendant la période des Fêtes. Cette année, en se basant sur la fermeture des bureaux de la MRC, la direction municipale propose la fermeture du bureau municipal du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 inclusivement.

Après analyse et discussions;

R-207-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'accepter la fermeture du bureau municipal du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 inclusivement.

5.10 PRÉSENT DE NOEL POUR LES EMPLOYÉS

Annuellement en cette période du temps des Fêtes, la Municipalité offre à ses employés en guise de remerciement une attention spéciale. Comme par les années passées, il est proposé d'offrir aux employés un présent de Noël composé de produits régionaux tout en encourageant les entreprises de la région.

Après analyse et discussions;

R-208-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'offrir à chaque employé de la Municipalité un présent de Noël d'une valeur maximale d'environ 100\$ chacun.

5.11 AVIS DE RAPPEL POUR ARRÉRAGE DE TAXES ENVOYÉ AVANT LE 30 NOVEMBRE 2023

La municipalité a procédé à l'envoi du rappel pour arrérages de taxes à tous les contribuables concernés avant le 30 novembre.

Après analyse et discussions;

R-209-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'approuver l'avis de rappel pour arrérages de taxes envoyé avant le 30 novembre 2023.

5.12 FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR ARRÉRAGE DE TAXES EN 2024

La municipalité doit, annuellement, par résolution, fixer le pourcentage annuel d'intérêt à percevoir pour les comptes de taxes non payés à échéance.

Après analyse et discussions;

R-210-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De fixer le pourcentage de taux d'intérêt à 18% l'an pour l'année 2024 pour toutes sommes dues et non payées à échéance.

5.13 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 000-2024 INTITULÉ : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES AINSI QUE LES TARIFS DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2024

AVIS est donné par Jean-Guy St-Pierre, membre du conseil municipal, qu'un règlement sera soumis au conseil municipal afin de décréter les taux de taxes foncières ainsi que les tarifs des services pour l'année 2024.

R-211-2023

5.14 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2023

Afin d'honorer les principaux comptes à payer de décembre et d'économiser des frais de retard, sachant que le prochain conseil se réunira seulement le 15 janvier 2024, une résolution est prise à cette même période annuellement afin de payer les comptes de décembre.

Après analyse et discussions;

R-212-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'adopter et de payer les principaux comptes de décembre 2023 afin d'éviter les frais de retard.

5.15 AJUSTEMENT DES SALAIRES DES EMPLOYÉS POUR 2024

Annuellement, la Municipalité procède à l'ajustement des salaires des employés.

Après analyse et discussions;

R-213-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Chantal Blanchette
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :** De procéder à l'ajustement

du salaire des employés en accordant une augmentation de 4.7% pour l'année 2024.

5.16 NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL ET AJUSTEMENT SALARIAL POUR ANNE GUICHARD, DIRECTRICE ADJOINTE

Un nouveau contrat de travail et un réajustement salarial est présenté aux membres du conseil concernant Anne Guichard qui terminera son congé de maternité en début février 2024.

Après analyse et discussions;

R-214-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'entériner le nouveau contrat de travail et l'ajustement salariale de Anne Guichard, directrice générale adjointe.

5.17 JOURNAL L'OIE BLANCHE - DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Éric Maltais, directeur du Journal L'Oie Blanche, afin d'informer et sensibiliser les maires au sujet de la Loi C-18 du gouvernement canadien (*concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada*) en lien avec une redistribution équitable des revenus publicitaires ;

CONSIDÉRANT que lesdites compagnies internationales s'accaparent de plus de 80% des revenus publicitaires, affectant ainsi la rentabilité des médias canadiens, donc de nos médias régionaux ;

CONSIDÉRANT que notre journal régional est un outil important en contribution à notre développement régional pour l'ensemble des municipalités,

CONSIDÉRANT la décision annoncée de TC Média (Transcontinental S.E.N.C.) de cesser la distribution de son PUBLISAC sur le territoire de notre MRC après le 13 février 2024, faisant en sorte que notre journal régional coopératif L'Oie Blanche se retrouvera ainsi sans son distributeur, devant trouver une alternative qui sera beaucoup plus dispendieuse et qui rendra impossible la distribution porte-à-porte telle qu'elle s'effectue actuellement ;

CONSIDÉRANT que le Journal L'Oie Blanche est parmi les plus importants véhicules publicitaires pour l'ensemble des gens d'affaires de la région en raison de la distribution de ses quelque 24 000 exemplaires et qu'il devra acheter de nombreux équipements s'il doit développer son propre réseau de distribution, donc des investissements importants ;

CONSIDÉRANT que bon nombre de citoyens n'auront plus accès au service de circulaires des commerçants parce que le nouveau produit mis en marché par TC Média (Transcontinental S.E.N.C.), qui s'appelle RADDAR et sera distribué par Poste Canada, ne rejoindra pas tous les foyers sur

le territoire et qu'il est important que tous les foyers du territoire puissent recevoir ces informations ;

CONSIDÉRANT que Poste Canada peut représenter une solution alternative intéressante pour le Journal, mais que les coûts exorbitants entraineront un problème budgétaire majeur affectant la rentabilité de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT que Patrimoine Canada, ministère ayant la gouvernance de Poste Canada, pourrait soutenir les médias régionaux par le biais d'un programme spécial, qu'il s'agisse d'un prix préférentiel, ou encore d'une subvention ponctuelle pouvant couvrir les frais excédentaires ;

Après analyse et discussions;

R-215-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Melyssa Talbot Blais
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud de la MRC de Montmagny appuie le Journal L'oiseau Blanc dans ses démarches de distribution alternative et que des démarches soient également effectuées auprès du député fédéral Bernard Généreux afin qu'il fasse des représentations auprès de la ministre Mélanie Joly et de Patrimoine Canada dans le but de créer un programme visant à combler l'écart de coût actuel en rapport avec le fournisseur futur, permettant ainsi à la population de notre territoire d'avoir accès aux journaux locaux.

6 LOISIRS ET SPORTS

Aucun point.

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES) DOSSIER 00030496-1-18060(12) 2021-04-19-31

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Après analyse et discussion;

R-216-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Yves Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ :**

Que le conseil de Saint-François de la Rivière-du-Sud approuve les dépenses d'un montant de 197 512.38\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Aucun point.

9 INCENDIE - SÉCURITÉ PUBLIQUE et/ou CIVILE

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES INCENDIES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023

Le rapport mensuel du service des incendies pour le mois de novembre 2023 est déposé au conseil.

10 URBANISME

10.1 DEMANDE D'APPUI POUR LA CPTAQ POUR UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE (DOSSIER J.N. PARÉ ET FILS INC. / KELLY-ANN POIRIER ET STEEVE POIRIER)

La Municipalité a reçu une demande d'appui dans un dossier qui sera soumis à la CPTAQ et qui demandera une utilisation d'une parcelle de terrain à une fin autre que l'agriculture.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est penché sur ce dossier et recommande d'appuyer ce dossier.

Après analyse et discussion;

R-217-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Jean-Guy St-Pierre
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

D'appuyer cette demande qui sera acheminée à la CPTAQ par les contribuables concernés.

10.2 DÉSIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ADJOINTS

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec la MRC de Montmagny concernant l'utilisation de ressources humaines pour le traitement de divers dossiers, notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, etc. ;

CONSIDÉRANT que l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) sont confiées à la MRC de Montmagny dans le cadre de cette entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud par résolution avait désigné madame Aminata Ongoiba à titre d'officier municipal responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et de la réglementation

régissant la mise en place des installations septiques et des puits d'alimentation en eau potable ;

CONSIDÉRANT que M. Samuel Surprenant est maintenant principalement affecté à ces fonctions à la MRC de Montmagny ;

Après analyse et discussion,

R-218-2023

**IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désigne désormais, madame Mélissa Gagné inspectrice principale et fonctionnaire désignée, et en son absence mesdames Valérie Gagné, Caroline Dumont et Samuel Surprenant à titre d'inspecteur-adjoint et fonctionnaire désigné adjoint chargé, pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, de l'émission des permis à l'égard des règlements d'urbanisme, du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c. Q-2, r.22) et du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (c. Q-2, r.35.2) à être délivrés sur son territoire ;

QUE Mme Mélissa Gagné, et en son absence Valérie Gagné, Caroline Dumont et Samuel Surprenant soient autorisés à appliquer les règlements municipaux sur les animaux et sur les nuisances ;

QUE Mme Mélissa Gagné, et en son absence Valérie Gagné, Caroline Dumont et Samuel Surprenant soient autorisés à délivrer des avis et des constats d'infraction pour toute contravention dont ils ont charge d'application ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à Mme Mélissa Gagné, M. Samuel Surprenant, Mme Valérie Gagné et Mme Caroline Dumont, de même qu'au directeur adjoint de la MRC.

11 DOSSIERS ET PROJETS EN COURS

Aucun point

12 CORRESPONDANCE

Aucun point.

13 VARIA

Aucun point.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

14.1 Quelques questions sont posées par des contribuables présents à la séance du conseil sur les sujets suivants :

- Remplacement des lumières de rues
- État d'avancement du projet de CPE
- Prolongement du secteur résidentiel
- Réinstallation des pancartes de rues
- Demande d'information sur l'entretien hivernal de la 1^e Avenue et des rues du secteur résidentiel
- Travaux de réparation du pont de la route Rivard

15 LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé,

R-219-2023

IL EST PROPOSÉ par : Sandra Proulx

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter de lever la séance régulière du conseil. Il est présentement 20h31.

_____ Maire

_____ Directeur général

Je, Frédéric Jean, Maire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.